



Société des Mines de Phosphates  
SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe SONAREM

## COMPLEXE MINIER DE DJEBEL ONK

Bir el ater Le :8 Février 2026

<b>COMPLEXE MINIER DE DJEBEL ONK</b> Demande de prix N°:N° 26DP07P017CHH Nombre de Pages : Affaire suivi par :CHERGUI HAYETTE Pour: Pour renouvellement des Cribles TRIMAN- Atelier Criblage	<b>Fournisseur</b>
--	--------------------

Monsieur,

Le Complexe Minier invite ses fournisseurs à présenter leur meilleure offre technique et financière pour répondre aux besoins décrits dans la demande de prix, selon les instructions du document de consultation ci-joint. Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

N° Poste	Désignation te spécification techniques	Unité	Quantités
	<p>Démontage des deux anciens caissons des cribles et montage de deux nouveaux caissons complets pour Cribles TRIMAN C1,C3 type:CVT 2570II</p> <p>Exigence aux fournisseurs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Visite du site obligatoire pour prendre les détails nécessaires.</li><li>-Réaliser les travaux de démontage de l'ensemble des deux anciens caissons avec les alimentateurs et tout accessoires.</li><li>-exécuter les travaux de montage des deux nouveaux caissons avec</li></ul> <p>Alimentateurs et accessoires d'entraînement à savoir :moteur,poulie..</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-tous les travaux de montage sus-mentionés seront réalisés sous</li></ul> <p>la supervision du fournisseur des caissons</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-le délai de prestation doit être plus court</li><li>-assurer la garantie des travaux de montage</li><li>-assurer les moyens de levage et manutention nécessaires</li></ul>		

**Le Chef Département  
Approvisionnement et achats**



N° Poste	Désignation et spécification techniques	Unité	Quantités
	<p>(grue ,chariot,.....)</p> <p>-l'hébergement et restauration du personnel intervenant est à la charge du fournisseur</p> <p>-repli de chantier à la fin des travaux</p> <p>NB:</p> <p>-les travaux de démontage et montage du caisson du 2eme crible seront réalisés après la réussite des travaux du 1er crible</p> <p>-la dite prestation est tributaire au dédouanement des caissons</p> <p>-le fournisseur est retenu avant l'acquisition des caissons</p>		

**Le Chef Département  
Approvisionnement et achats**



# Document de Consultation (DDC) Demande de Prix N° 26DP07P017CHH

## 1. Modalités de Soumission des Offres

Les offres doivent être transmises au plus tard le : **03/03/2026 à 11h00**, par l'un des moyens suivants :

- Par e-mail : **appros.cmdo.somiphos@gmail.com**
- Sous pli fermé anonyme portant la mention :

**À n'ouvrir que par la C.O.P.E.O.**

À déposer à l'adresse suivante :

**Secrétariat de la Direction du Complexe Minier, sis à la cité 06 Mai, Bir El Ater  
12200.**

✓ Chaque offre doit obligatoirement comprendre deux volets distincts dans le même envoi (e-mail ou pli) :

- **Une Offre Technique**
- **Une Offre Financière**

## 2. Demande de Clarifications

Toute demande de précision doit être adressée **au plus tard dix (10) jours** avant la date limite de dépôt des offres, par :

- Tél/Fax : **037 64 37 36**
- E-mail : **chergui.appros@gmail.com**

## 3. Obligations Administratives et Documents à Fournir

Les offres doivent impérativement :

- Mentionner le **numéro de la présente demande de prix**
- Indiquer les **informations fiscales** du soumissionnaire :
  - Registre de Commerce
  - Numéro d'Identification Fiscale (NIF)
  - Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
  - Numéro d'Imposition



## 4. Conditions Générales de Soumission

### 4.1 Validité des Offres

Durée minimale exigée : **trente (30) jours**, à compter de la date limite de réception des offres.

### 4.2 Conditions de Paiement

**Paiement à terme différé de quarante (40) jours**, après réception conforme et acceptation des produits ou services.

### 4.3 Conditions de Livraison

- Tous les prix doivent être **exprimés en dinar algérien** et **inclure tous les frais annexes**(transport, manutention, etc.).
- **Aucune révision de prix** ne sera acceptée après soumission de l'offre.
- La livraison est **obligatoire sur site client à Bir El Ater**.
- En cas d'exclusion des frais de transport ou d'impossibilité de livraison sur site, **une remise équivalente sera négociée**.

### 4.4 Délai de Livraison ou d'Exécution

Le fournisseur doit **préciser clairement** dans son offre le **déla**i de livraison des pièces de rechange ou d'exécution du service proposé.

### 4.5 Garantie

Le fournisseur doit **indiquer la durée exacte de garantie**, exprimée en mois ou heures d'utilisation, couvrant **les défauts de fabrication et dysfonctionnements éventuels**.

## 5. Critères d' Évaluation des Offres

L'attribution des commandes se fera sur la base d'une **évaluation globale** prenant en compte les critères suivants :

### 5.1 Qualité Technique

Les produits ou services doivent respecter les spécifications, être fiables, durables et adaptés à l'usage prévu.

### 5.2 Disponibilité Immédiate

En cas d'urgence (selon appréciation de la commission), **priorité aux offres disponibles immédiatement** pour éviter tout retard.

### 5.3 Adaptation aux Besoins Opérationnels



Une solution plus coûteuse peut être retenue si elle garantit la continuité des opérations.

#### 5.4 Rapport Qualité/Prix Global

L'évaluation intègre tous les coûts, y compris ceux liés à une éventuelle indisponibilité.

#### 5.5 Garantie et Service Après-Vente

Seront pris en compte : la qualité et la durée de la garantie, la réactivité en cas de problème et la disponibilité des pièces de rechange.

### 6. Cas d' Exclusion des Offres

Sont exclues sans examen les offres :

- Incomplètes ou hors délai
- Sans documents administratifs exigés
- Sans délai de livraison ou de garantie précisé
- Non conformes aux spécifications techniques
- Avec prix non exprimés en dinar algérien ou non fermes
- Présentant un délai incompatible avec les besoins du client

### 7. Conditions Générales de Consultation

#### 7.1 Réception des Produits ou Services

Les produits ou services doivent répondre aux exigences techniques.

Des **tests de conformité** seront effectués à la réception. En cas de non-conformité ou de défaut, **des réserves écrites** peuvent être émises, pouvant entraîner **un rejet partiel ou total de la commande sans compensation**.

#### 7.2 Pénalité de Retard

Taux : **0,5 % du montant total HT par jour de retard**, plafonné à **10 %**.  
Cette pénalité est sans préjudice des autres recours (résiliation, indemnisation...).

  
**Le Chef Département  
Approvisionnement Et Achats**